



Procès-Verbal Tournois Internationaux

Réunion du 8 Septembre 2025

Autorisations accordées sous réserve de n'apporter aucune perturbation dans le championnat auquel participent les équipes en cause et sous réserve d'avoir obtenu l'autorisation de sortie du territoire de la Fédération concernée pour les tournois ayant lieu sur le territoire français.

Accord de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Football pour le club suivant :

O. DE VAULX-EN-VELIN

*Organisation d'un tournoi international qui aura lieu le **14 Septembre 2025** réservé à la **catégorie U11**, en présence d'une équipe suisse.*

Autorisation accordée en vertu des prescriptions des articles 176 à 179 des Règlements Généraux de la FFF sous réserve de n'apporter aucune perturbation dans le championnat auquel participent les équipes concernées.